

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE27

présenté par

M. Lauzzana, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 17

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« La direction générale des finances publiques »

les mots :

« L'administration fiscale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.